

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 juin 2018 – n°

**PROJET**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget 2018, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 4222</u> <u>(maisons de quartier)</u>	:	<u>Locations de salles 2017</u>	
		- Club de Marzelay.....	768 €
		- Sous la Bure – Le Villé.....	381 €
		- Les Molières – Robache.....	339 €
		- Le Kemberg.....	1 428 €
<u>Fonction 401 (sports)</u>	:	- Esprit Thaï.....	950 €
		- SRD Tennis de table.....	150 €
		- Boules lyonnaises.....	250 €
<u>Fonction 4226 (Jeunesse)</u>	:	- Scouts et guides de France.....	400 €

Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE